

Municipalité de Pontiac

Scrutin du

2017

11

05

année

mois

jour

Je, Benedikt Kuhn, avise :
Président d'élection

⇒ **les propriétaires uniques d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	jour

4. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la municipalité (voir le modèle SMR-9.2 joint)

ET

⇒ **les copropriétaires indivis d'un immeuble** qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale pour l'élection générale s'ils respectent les conditions suivantes :

1. avoir 18 ans le :

2017	11	05
année	mois	jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le :

2017	09	01
année	mois	jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité ou de la MRC depuis au moins 12 mois le :

2017	09	01
année	mois	Jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires qui sont des électeurs le :

2017	09	01
année	mois	jour

5. avoir transmis, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration à la municipalité (voir le modèle SMR-9.1 joint)

PRENEZ NOTE que les demandes d'inscription et les procurations devront être transmises au plus tard le dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision, soit le 19 octobre 2017. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Benedikt Kuhn

819

455

2401

2024 route 148, Pontiac

J0X

2G0

Télécopieur 819-455-9756 kuhn.benedikt@municipalitepontia.ca

Signature _____

Président d'élection

2017

08

24

année

mois

jour